Agenda 2000: matières grasses, organsiation commune des marchés OCM; huile d'olive, aide à la production (modif. règl. 136/66/CEE, 2261/84 /CEE)

1998/0098(CNS) - 27/04/1998

C'est par 25 voix pour, 17 contre et 1 abstention, que la commission a voté l'urgence sur la réforme de l'OCM-huile d'olive. Le rapporteur, M. Salvador JOVÉ PERES (GUE/NGL, E), s'était prononcé contre cette demande d'urgence qu'il considère comme étant sans précédent et que le Parlement européen, par souci de rigueur, aurait dû repousser. S'il reconnaît qu'il faut une réforme urgente de l'OCM, il estime cependant que cette réforme ne peut se décider dans la précipitation et, qui plus est, sur base de données qui ne sont pas fiables. Il estime que par ce vote la commission de l'agriculture a cédé devant le Conseil qui veut empêcher de discuter du fond du problème et que, ce faisant, le PE négligera des informations importantes. Dans la mesure où la campagne huile d'olive ne débute qu'en novembre, M. Jové PERES estime qu'on aurait dû se donner le temps d'avoir un débat approfondi. M. Giacomo SANTINI (UPE, I) s'est par contre déclaré favorable à l'urgence. Il justifie cette demande d'urgence par la nécessité de donner aux producteurs la possibilité de fonctionner sur base du nouveau règlement dès la prochaine campagne. Il estime aussi qu'il faut éviter la tendance constatée ces deux dernières années au niveau de la production et souligne que des excédents de production, estimés à 1.100.000 tonnes, ont déjà été annoncés par les producteurs espagnols. Il estime qu'une décision rapide permettra de faire la clarté avant le début de la prochaine campagne huile d'olive.